

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL, COMMUNE DE BRANDIVY,  
EN DATE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2023, DEBUT DE SEANCE A 20H.**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15                    L'an deux mille vingt-trois  
  Le lundi 31 octobre à 20 heures 00

Présents :     13                Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
  Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants :     14                à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HEMON F. ; LE RAY L. ; SITRUK J.C. ; DEMANNEZ V. ; BRULE G. ; FRIBOURG P. ; OLSZER N. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; PAILLEUX C. ; LE BRECH G.

Absents excusés : PEYRE J.J. ; (pouvoir de vote donné à G. GRANNEC) ; CAHET L. ;

Secrétaire de séance : Mr Guillaume BRULE

Le quorum est atteint avec la présence d'au moins 8 conseillers.

**Création de titre de conseillère déléguée aux affaires scolaires et associatives pour Céline Danibo avec modification de la rémunération des adjoints et conseillers délégués**

Présentation de la situation, Céline Danibo s'est vue confier, en juin, la mission de gérer les affaires scolaires, suite à la démission de Cécile Le Sourd de son poste de coordinatrice.

Céline s'occupe également, de fait, des relations avec les associations grâce à son expérience et son réseau dans le domaine.

Afin de régulariser ces missions, Il vous est proposé de créer un titre de conseillère déléguée aux affaires scolaires et associatives et de nommer Céline Danibo à celui-ci.

Présentation de la fiche de poste, La fiche de poste de conseillère déléguée aux affaires scolaires et associatives :

- Coordination du personnel périscolaire : Cécile, Cécile, Isabelle, Sabine et Audrey
- Relation avec l'école et les parents d'élèves sur les sujets périscolaires
- Relation avec les associations (annuaires, procédures, etc)
- Préparation des conseils d'école (4 par an)

Rappel du contexte : le nombre d'adjoints autorisés est fixé en fonction du nombre d'habitants : 4 pour Brandivy.

La rémunération des adjoints est aussi fixée en fonction du nombre d'habitants : 809€ brut

Les conseillers délégués sont des conseillers municipaux qui reçoivent une mission dans le but d'aider le Maire dans ses fonctions, au même titre que les adjoints.

Néanmoins, ils n'ont pas de rémunération par défaut, celle-ci est ponctionnée parmi celle des adjoints ou du Maire.

Après présentation des critères de rémunération, discussion avec les différents adjoints, il a été proposé une nouvelle répartition des rémunérations

Il est proposé que Céline reçoive une rémunération de 200.20€ BRUT par mois

Voté à l'unanimité

## **Subventions aux écoles privées**

Compte tenu des conventions de partenariat avec les différentes écoles privées du secteur, il convient de déterminer les subventions qui sont calculées par rapport au nombre d'élèves. L'attribution proposée est de 10 650€.

12 Pour  
01 Contre  
01 Abstention

## **Participation à la mutuelle et à la prévoyance des salariés**

Il est proposé de participer à la complémentaire santé des agents à hauteur de 15€ brut mensuel, ainsi qu'à la prévoyance à hauteur de 7€ brut mensuel, pour les agents adhérant à la convention négociée par le CDG56, à partir du 1er janvier 2024

Voté à l'unanimité

## **Fixation du loyer de la MAM**

Dans le cadre de la mise en service de la MAM, il convient de fixer un loyer opéré par un bail professionnel. Le montant proposé est de 500€ HT (600€ TTC)

13 Pour  
01 Abstention

## **Choix du nouveau logiciel comptable**

Au 1er janvier 2024, le prestataire actuel ne reconduira pas le logiciel utilisé pour la comptabilité. Après plusieurs devis et renseignements pris auprès des communes voisines, il est proposé de contractualiser avec « Berger Levrault » pour le logiciel « Segilog ». Il y a un abonnement annuel de 2454€ TTC dont il faut ajouter 2460€ TTC pour la mise en place du logiciel et la formation du personnel.

Voté à l'unanimité

## **Création d'une nouvelle rue au lotissement des Sabotiers**

Il vous est proposé de créer une rue au lotissement des Sabotiers, du même nom, rue des Sabotiers.

Voté à l'unanimité

## **Désignation d'un référent déontologue pour la commune**

La loi impose un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile aux principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Il est proposé de désigner Maître Hourdin qui est également le référent à GMVA.

Voté à l'unanimité

## **Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne**

La Région Bretagne est tenue de mettre en place une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Les communes fonctionnant encore avec un PLU doivent émettre un avis sur la composition et le nombre de membre de cette conférence.

Voté à l'unanimité

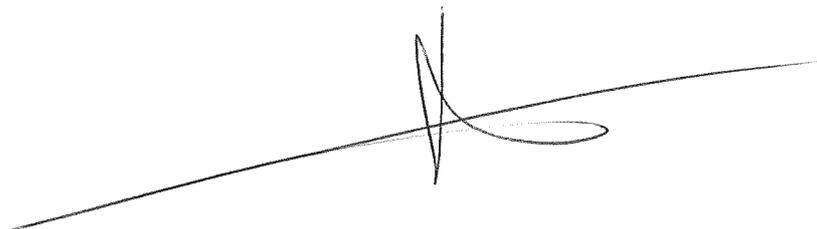
## **Adhésion à la convention CITEO en partenariat avec GMVA**

En application de la loi AGECE, CITEO doit accompagner les collectivités pour le nettoyage des déchets abandonnés. Une convention proposée par GMVA implique de désigner un référent, de procéder à un diagnostic territorial, de mener des actions de prévention, etc. Une aide financière par habitant fait également partie du dispositif.

Il vous est proposé d'adhérer à cette convention et de nommer Guillaume Grannec référent de la lutte contre les déchets abandonnés.

Voté à l'unanimité

Fait à BRANDIVY, le 06 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the center, and a loop extending to the right.